

La sylviculture



La forêt constitue une composante majeure du territoire wallon. Elle est abordée dans la thématique « sylviculture » dans ses différentes composantes – étendue, types de peuplements (régimes sylvicoles), essences forestières, recettes de son exploitation –, en opérant la distinction entre propriétés forestières soumises au régime forestier fixé par le Code forestier et propriétés non soumises (propriétés privées principalement). Les tendances relevées tiennent compte des évolutions relativement lentes du milieu forestier et se basent sur les résultats des inventaires de 1984 et 2008 réalisés par la Cellule de l’Inventaire permanent des Ressources forestières de Wallonie du Département de la Nature et des Forêts (DNF).

Cette dernière décennie, une attention particulière est accordée à une gestion forestière visant la multifonctionnalité (équilibre entre les fonctions économique, écologique et sociale) et la durabilité, notamment face aux défis climatiques, de la forêt.

En lien avec la ressource forestière, les activités de transformation du bois et papetières sont abordées sous l’angle de leurs volumes d’emplois, pour en évaluer leur importance sur le plan régional et local. Sont également évoquées les perspectives concernant l’utilisation du bois-énergie.

Enjeux

—
La forêt couvre près du tiers du territoire régional et est en extension. Cette croissance concerne essentiellement des zones non productives.

—
L’intégration du concept de développement durable dans le nouveau Code forestier implique la promotion d’une forêt mélangée et d’âge multiple adaptée aux changements climatiques et capable d’en atténuer certains effets.

—
Malgré l’importance de la ressource ligneuse, la filière-bois ne figure pas parmi les principaux secteurs économiques wallons. La mise en place de l’Office Economique Wallon du Bois devrait contribuer à améliorer rapidement cette situation.

Etat des lieux

492.305 hectares au plan de secteur

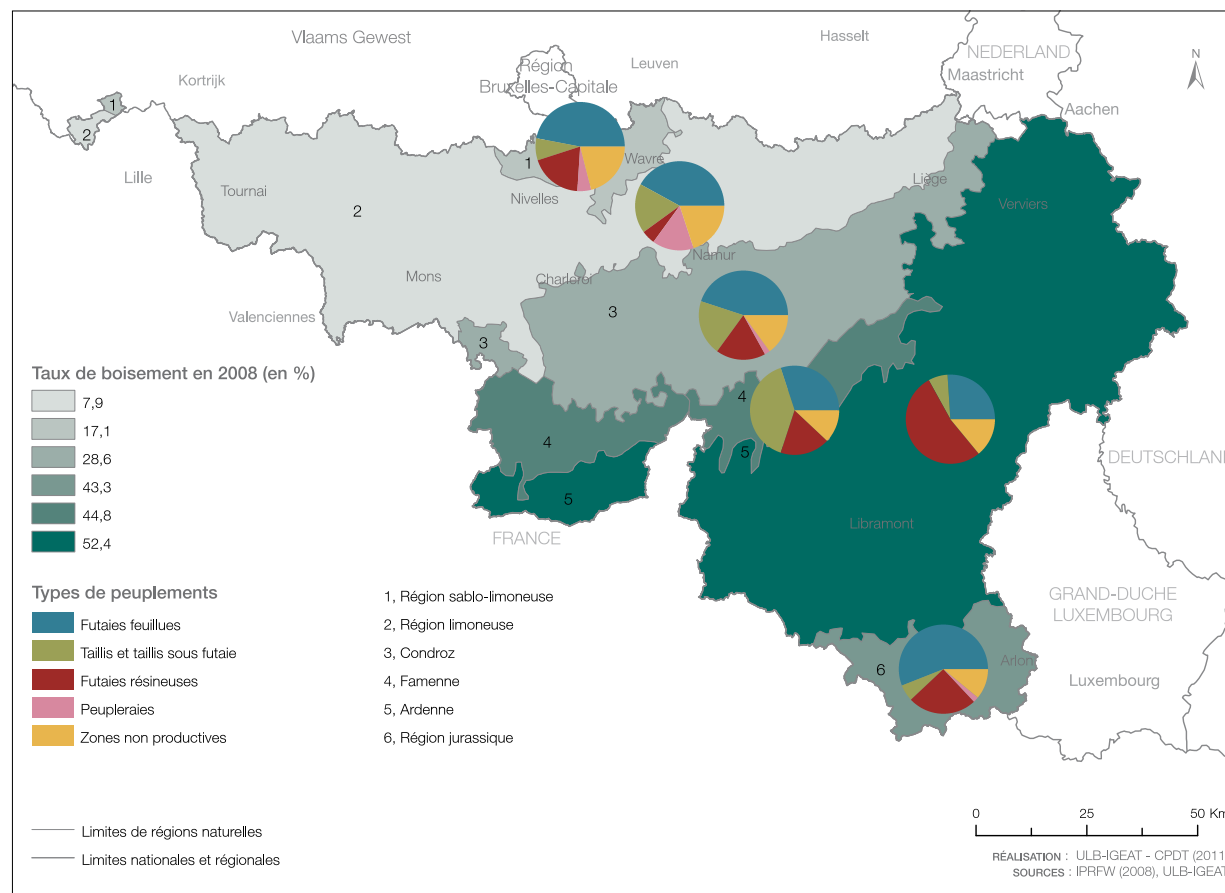
Au plan de secteur, la zone forestière porte sur une superficie totale de 492.305 hectares. 91,7 % de cette affectation sont occupés par des forêts et des milieux semi-naturels. Le reste se répartit en terres artificialisées (3,2 %), terres agricoles (4,6 %), zones humides et surfaces en eau (0,5 %).

Des caractéristiques différentes en fonction des régions naturelles

La forêt wallonne occupait en 2008 une superficie totale de 554.000 hectares, ce qui représente un taux de boisement du territoire régional de près de 33 %. La répartition entre forêt soumise et non soumise s'établissait respectivement à 48 et 52 %.

Une forte opposition se marque entre les régions méridionales très forestières, tout particulièrement l'Ardenne qui compte à elle seule 62 % de la forêt wallonne, et les zones essentiellement agricoles, au nord du sillon Sambre-et-Meuse (Carte 1). Le Condroz présente une situation intermédiaire. Les types de peuplements sont en partie conditionnés par l'altitude (qui conditionne en partie le climat). Sous 300 mètres, les feuillus sont omniprésents et sont conduits en futaie à raison de 50 à 60 % des peuplements. Entre 300 et 400 mètres, un équilibre s'établit avec les résineux et la futaie domine, tandis qu'au-delà de 400 mètres, la futaie devient exclusive et de plus en plus résineuse.

Une fragmentation différenciée des massifs selon les régions naturelles caractérise également la forêt wallonne : grands ensembles peu morcelés en Ardenne et en région



Carte 1 : Taux de boisement et types de peuplements par région naturelle en 2008

jurassique, fine mosaïque de petits massifs en Famenne et dans le Condroz, petits massifs isolés au nord du sillon Sambre-et-Meuse.

Expansion des affectations non productives, régression des peuplements

En légère extension, la forêt a gagné près de 14.500 hectares depuis 1984. Cette croissance est le fait d'affectations non productives (mises à blanc non replantées, plantations forestières de moins de douze ans, landes, terres incultes, fagnes, coupe-feu...), qui gagnent près de 31.000 hectares, tandis que les zones productives (peuplements) enregistrent un déclin.

Alors que les surfaces occupées par les peuplements feuillus – peupleraies incluses – et résineux étaient similaires en 1984, la part des feuillus a augmenté légèrement pour atteindre 53 % des peuplements forestiers en 2008. Au cours de cette période, les futaies feuillues s'étendent en forêt soumise où elles accentuent leur domination, tandis qu'elles connaissent une légère régression en forêt non soumise ; les futaies résineuses sont partout en déclin, leur domination s'estompant peu à peu en forêt non soumise. Les peupleraies présentent une relative stabilité, à l'inverse des taillis et taillis sous futaies qui enregistrent une régression significative.

En moyenne 215 euros de revenu annuel brut à l'hectare

La vente de produits ligneux constitue la principale source de revenu de la forêt wallonne. Elle représentait en moyenne, sur la période 1998-2003, 81 % des 210 euros de revenu annuel brut à l'hectare en forêt soumise, 88 % des 219 euros de revenu en propriétés non soumises. La chasse constitue également une part significative de l'éco-

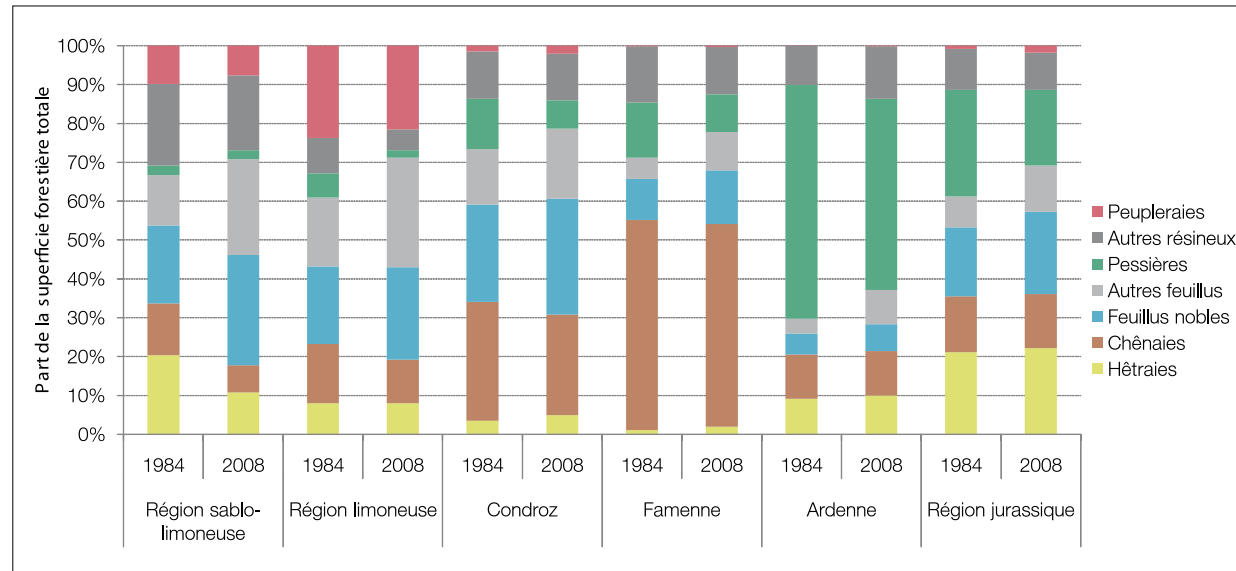


Fig. 1 : Composition des peuplements forestiers productifs par région naturelle en 1984 et 2008 — SOURCES : IPRFW, 1984 ET 2008

nomie sylvicole. Les recettes des locations de chasses représentaient ainsi, pour cette même période, 17 % du revenu annuel brut à l'hectare en forêt soumise et un peu moins de 10 % en forêt non soumise.

Vers une forêt plus durable...

Les mesures destinées à assurer une gestion durable de la forêt se sont multipliées au cours de la dernière décennie. Une Circulaire biodiversité est venue en 2005 compléter la Circulaire de 1997 sur les aménagements forestiers en forêt domaniale. Elle détaille les pratiques de gestion à mettre en œuvre en forêts soumises au régime forestier ainsi que dans les forêts non soumises reprises en sites Natura 2000 pour conserver les espèces et les habitats fo-

restiers. Introduites en Wallonie en 2003, les pratiques de gestion durable des surfaces forestières et de production de bois dans le respect de la certification PEFC (Pan European Forest Certification) s'étendent progressivement. Elles concernaient, en 2010, 52 % de la superficie forestière totale, répartis comme suit : totalité des superficies forestières régionales (forêt soumise), 95 % des autres superficies publiques (principalement communales et en partie soumises) et 11 % des superficies privées (non soumises).

Enfin, le nouveau Code forestier, adopté en 2008, impose l'adoption de plans d'aménagement pour tous les bois soumis d'une superficie supérieure à vingt hectares. Ces plans constituent l'un des axes du Plan de progrès pour une gestion durable des forêts wallonnes et fixent les grandes

orientations pour éviter leur surexploitation et en assurer la multifonctionnalité. Fin 2009, près du quart (63.400 hectares) de la superficie des forêts soumises disposait d'un plan d'aménagement approuvé. Le Code forestier impose par ailleurs une série de nouvelles mesures de « conservation des bois ». Plusieurs d'entre elles sont imposées dans toutes les forêts (ex : adéquation des essences à la station, interdiction de drainage le long des cours d'eau, interdiction des pesticides...), d'autres en forêts publiques uniquement (interdiction des résineux le long des cours d'eau, réserves intégrales, arbres morts...). Également inscrite dans le nouveau Code forestier, la suppression des droits de succession devrait aussi agir dans le sens d'une gestion plus durable des forêts non soumises. Seuls les fonds forestiers restant taxés, les coupes prématurées, le démembrement des propriétés et le recours systématique aux essences à courte révolution (épicéa) devraient à l'avenir diminuer.

... et diversifiée

Dans ce contexte d'extension des mesures assurant une plus grande intégration de la composante environnementale dans la gestion forestière, la diversification de la composition des peuplements forestiers progresse (Figure 1). Pour les résineux, les peuplements d'épicéa, quoique toujours largement dominants (et essentiellement concentrés en région ardennaise), montrent un déclin marqué. Chez les feuillus, les futaies d'essences dites nobles (frênes, aulnes, érables...) et les peuplements mélangés ou composés d'essences secondaires telles que le bouleau, l'aulne ou le robinier sont en extension, au contraire des hêtraies, relativement stables, et des chênaies en légère régression. Quant aux peupleraies, elles restent stables et essentiellement confinées aux régions agricoles du nord de la Wallonie.

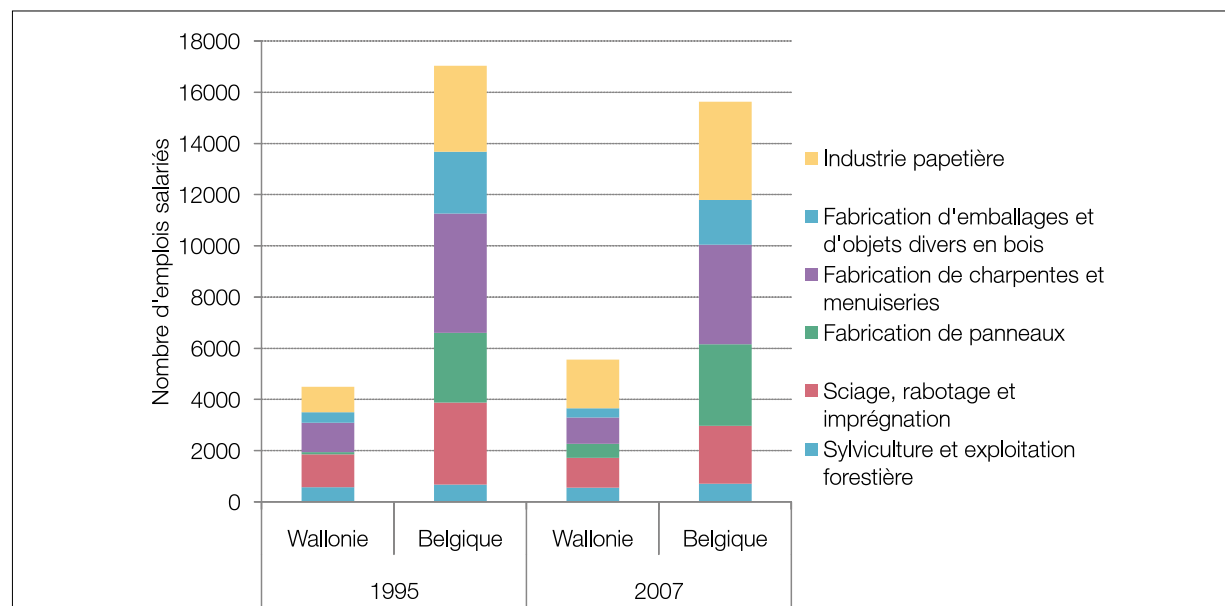


Fig. 2 : Emplois salariés en sylviculture/exploitation forestière et dans les industries du bois et papetière en 1995 et 2007

SOURCES : ONSS, 1995 ET 2007

Faiblesse de la filière-bois wallonne

Le développement de la construction en ossature bois – promu par le salon annuel Bois et Habitat depuis 1998, « la route du bois » ou encore un soutien à une formation post-universitaire pour les architectes concernant l'utilisation du bois dans la construction –, semble cependant échapper à des secteurs susceptibles d'en profiter pleinement aux niveaux local et régional : ceux de la première transformation du bois (sciage et autres activités annexes) et de la fabrication de charpentes et menuiseries, dans lesquels un tassement de l'emploi s'observe entre 1995 et 2007 (Figure 2).

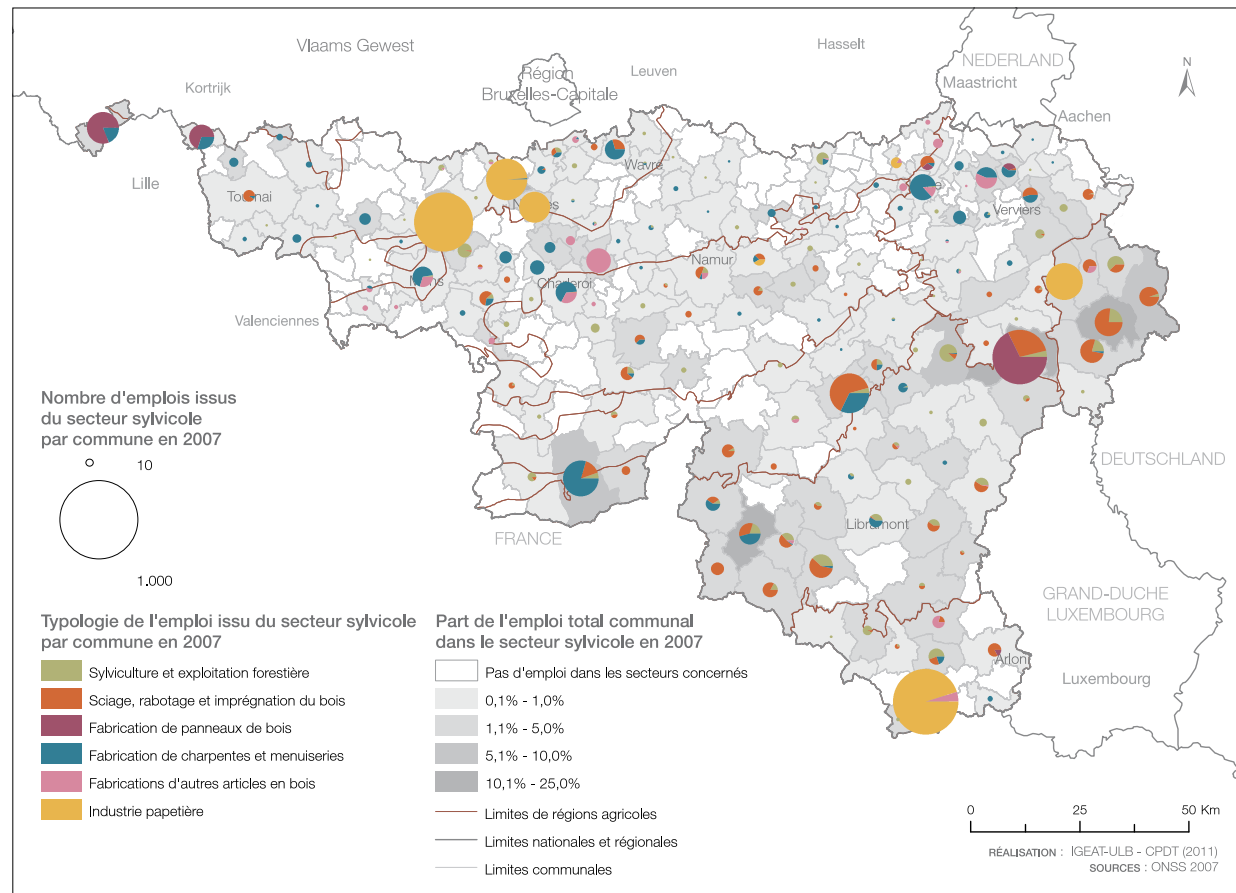
Toutefois, même si le secteur wallon de l'industrie du bois ne crée qu'un quart de la richesse produite par le secteur belge, sa part croît depuis les années 1990 (79 % de croissance entre 1995 et 2007), reflet d'une évolution partielle du secteur vers des produits à plus haute valeur ajoutée. Une croissance notable de l'emploi s'observe ainsi dans les secteurs de la fabrication de panneaux et de l'industrie papetière (devenue le plus gros employeur de la filière-bois en 2007), avec l'installation de plusieurs grandes unités de production (Carte 2). Cette croissance dans les secteurs de seconde transformation du bois réduit légèrement l'écart par rapport à la Flandre, qui domine cependant toujours l'industrie belge du bois. Toutefois, la vulnérabilité du

secteur de l'industrie papetière, confrontée entre autre à une concurrence internationale croissante (Asie principalement) et au développement des supports informatiques, est préoccupante. Pour exemple, la fermeture de la papeterie de Malmédy fin 2009 a entraîné la perte de tous les emplois de la filière-bois de la commune.

La mise en place annoncée depuis 2009 d'un Office Economique wallon du Bois dont les différentes missions (coordination de la politique de développement économique du secteur du bois, veille économique, promotion et sensibilisation au développement économique du secteur, valorisation économique des ressources forestières, etc.) devrait offrir à terme l'occasion de dynamiser davantage l'industrie du bois dans une région où abonde la ressource.

Le bois-énergie encouragé par les pouvoirs publics

Enfin, l'encouragement à la production et l'utilisation de bois-énergie est porté depuis 2001 par un Plan Bois-Energie & Développement Rural (PBE&DR), avec le concours de la Fondation Rurale de Wallonie. Celle-ci a mis en place un réseau de facilitateurs "bois-énergie", chargés de mener des actions d'information et de conseil pour aider au développement de projets "biomasse-énergie", principalement dans les communes forestières et dans les industries du bois en Wallonie. Le Plan pour la Maîtrise Durable de l'Énergie fixe, dans sa version actualisée de 2009, un objectif de production de 800 GWh d'électricité et de 2500 GWh de chaleur à partir de bois énergie à l'horizon 2020.



Carte 2 : Emplois salariés en sylviculture/exploitation forestière et dans les industries du bois et papetière par commune en 2007

Besoins et perspectives

A tendance inchangée d'ici 2040, 50.000 hectares de forêt en plus...

En projetant de manière brute les évolutions enregistrées entre 1984 et 2008 (gain de près de 14.500 hectares) aux horizons 2020 et 2040, une évolution linéaire amènerait une augmentation de la superficie forestière wallonne de respectivement près de 10.000 et 50.000 hectares, les taux de boisement de la Wallonie atteignant 34 % en 2040. Selon cette estimation, les taillis disparaîtraient après 2020 et les taillis sous futaie pratiquement en 2040 ; l'écart continuerait à se creuser entre des futaies feuillues en forte extension (développement marquant des feuillus nobles et des « autres peuplements feuillus »), au point d'inverser la tendance à la diminution des zones productives à l'horizon 2040, et des peuplements résineux subissant la régression de l'épicéa. L'extension des zones forestières non productives serait également significative, passant de 13 % de la forêt totale en 2008 à 16 % en 2020 et 19 % en 2040.

... mais différents facteurs pourraient modifier cette tendance

Ce scénario d'évolution purement linéaire, à considérer avec réserve, ne tient bien entendu pas compte de facteurs susceptibles de modifier dans le futur les tendances observées actuellement, dans des proportions difficiles, voire impossibles à quantifier. L'un des principaux facteurs concerne le risque de morcellement de plus en plus marqué et, à terme, la disparition de surfaces boisées situées en dehors des zones forestières des plans de secteur avec l'intensification des phénomènes de périurbanisation. Mal contrôlés, ces derniers pourraient même affecter les forêts situées au sein même des zones forestières. Les territoires

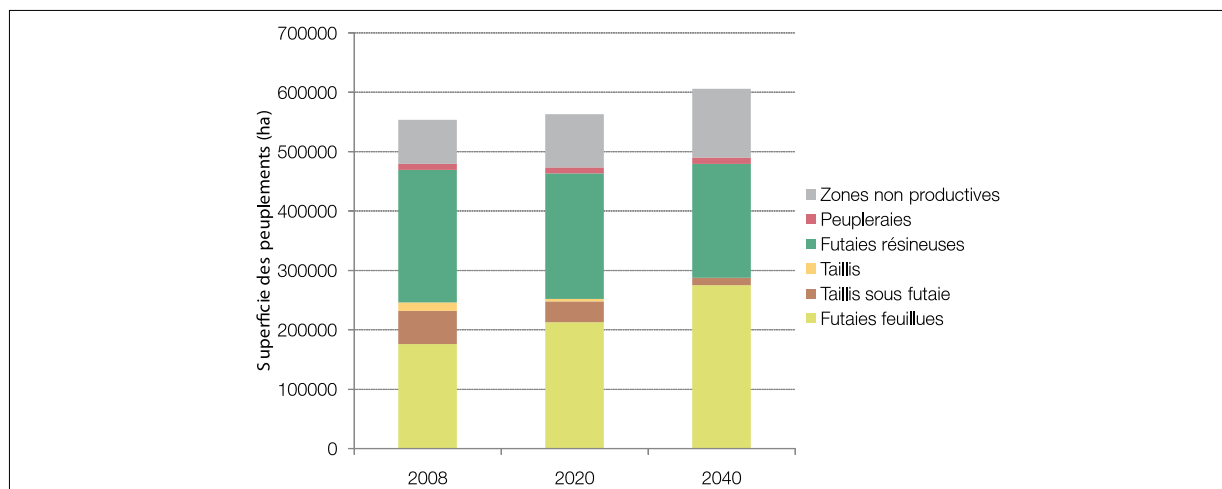


Fig. 3 : Hypothèse d'évolution « au fil de l'eau » de la composition des peuplements forestiers aux horizons 2020 et 2040

SOURCE : BASE DES DONNÉES IPRFW 1984 ET 2008

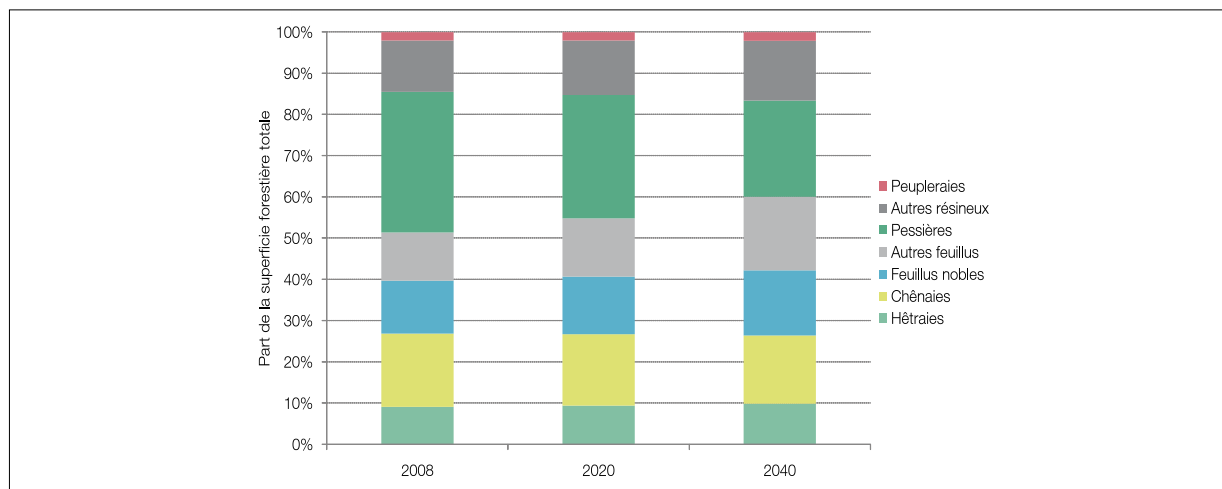


Fig. 4 : Hypothèse d'évolution « au fil de l'eau » de la forêt wallonne par type de peuplement aux horizons 2020 et 2040

SOURCE : SUR BASE DES DONNÉES IPRFW 1984 ET 2008

situés dans les bassins d'emploi des grands pôles urbains (nord du sillon Sambre-et-Meuse, Condroz, Famenne) sont particulièrement exposés à cette pression urbanistique. A l'inverse, grâce à leur rôle de protection des sols en pente contre l'érosion et les glissements de terrain dans un contexte de dérèglements climatiques et d'intensification des averses, les surfaces forestières pourraient être amenées à davantage s'étendre sur les terrains découverts dont la déclivité constitue un risque.

Une évolution incertaine pour les types de peuplement

Concernant les types de peuplements forestiers et leur composition, diverses tendances pourront influencer leurs évolutions. Si la diversification des essences forestières actuellement encouragée devait se poursuivre à l'avenir – renforçant ainsi la résistance globale de la forêt wallonne face aux stress climatiques –, des seuils en termes d'expansion/réduction pourront toutefois apparaître à terme, en fonction de considérations écologiques et/ou économiques futures. Une utilisation accrue du bois dans la construction pourrait favoriser des essences à croissance rapide, actuellement en déclin (épicéa) ou exploitées à petite échelle (frêne par exemple), voire l'introduction de nouvelles essences (hybrides, essences exotiques...).

De nouvelles connaissances sur les besoins et exigences des essences forestières pourront également réorienter le choix des essences sylvicoles ; à ce sujet, le fichier écologique des essences de 1991 et le guide du boisement de 1994, destinés à assurer la meilleure adéquation entre l'essence et la station, sont actuellement en révision dans le cadre de l'Accord-cadre de recherche et de vulgarisation forestières faisant partie du plan quinquennal de recherches consacré par le nouveau code forestier.

Les taillis et taillis sous futaie, en nette régression actuellement, pourraient pour leur part être à nouveau encouragés pour la production de bois-énergie en forêt, complément des cultures intensives de taillis à courte/très courte rotation pratiquées en zones agricoles et amenées à s'étendre avec une demande croissante de ce type de combustible.

Un exemple de lobbying : les cultures de sapins de Noël

En marge de ces grandes tendances potentielles, signalons l'introduction de cultures de sapins de Noël (épicéas), pourtant réservées aux zones agricoles, dans les zones forestières des plans de secteurs. Actuellement marginal – moins de 0,02 % de l'ensemble des zones forestières –, ce phénomène est susceptible de prendre une certaine ampleur du fait d'un intense lobbying d'horticulteurs visant à faire accepter cette culture en forêt.

Un avenir pour les filières-bois ?

Quant aux perspectives concernant les filières-bois, elles dépendent en grande partie de la mise en place effective de l'Office Economique Wallon du Bois et de sa capacité de favoriser une plus grande intégration entre la production de bois et les différents acteurs de l'industrie du bois. Une promotion accrue de l'utilisation de matières ligneuses produites et manufacturées localement dans la construction (charpentes, menuiseries, panneaux...) dynamiserait le secteur régional de l'industrie du bois et contribuerait à renforcer l'emploi dans les zones rurales forestières.

Bibliographie

BRANQUART E. ET LIÉGEAIS S. (2005). *Normes de gestion pour favoriser la biodiversité dans les bois soumis au régime forestier (complément à la circulaire n° 2619)*. Ministère de la Région wallonne.

CELLULE ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON (2007). *Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007*. MRW - DGRNE, Namur, 736 p.

CELLULE ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON (2011). *Tableau de bord de l'environnement wallon 2010*. SPW - DGARNE, 232 p.

CELLULE ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON. *Bilan environnemental des entreprises en Région wallonne*. SPW - DGARNE. <http://environnement.wallonie.be/enviroentreprises/pages/etatenviindustrie.asp?doc=syn-boi-val>

COLLECTIF (2007). *Etude des ressources « bois-énergie » en Région wallonne – Rapport final*. UCL/Service public de Wallonie/EFOR. 78p. http://environnement.wallonie.be/rapports/dnf/resource_bois_energie.pdf

COLLECTIF (2009). *Projet d'actualisation du Plan pour la Maîtrise Durable de l'Energie (PMDE) en Wallonie à l'horizon 2020*. SPW - DGO4, Département de l'Energie et du Bâtiment durable, 307 p.

CONFÉRENCE PERMANENTE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (2009). *Rapport final de la subvention 2008-2009 – Evaluation du potentiel énergétique en énergies renouvelables de la Région wallonne*. GUIDE/CREAT/LEPUR, septembre 2009.

LECOMTE H., FLORKIN P., MORIMONT J.-P. ET THIRION M. (2003). *La forêt wallonne, état de la ressource à la fin du XX^e siècle*. MRW - DNF, Jambes, 71 p.